



MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

18, rue Principale nord
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Tél. (819) 449-4578 Fax : (819) 449-7310

AVIS PUBLIC

Règlement 2014-65 concernant la rémunération du maire et des membres du conseil municipal.

Conformément en vertu de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.c., T-11.001) , avis est donné par la soussignée secrétaire, trésorière de la Municipalité de Montcerf-Lytton qu'un projet de règlement visant à modifier la rémunération des membres du conseil de la municipalité a été présenté à la session régulière du 6 octobre 2014,

Avis de motion de la présentation de ce projet de règlement a également été donné lors de la session régulière du conseil le 6 octobre 2014

Le projet de règlement vise à indexer la rémunération de base des membres du conseil de façon à porter cette rémunération annuelle de base à 4,200\$ et 2,100\$ pour allocation de dépenses pour les membres du conseil et pour le maire 12,600\$ de rémunération annuelle et 6,300\$ pour allocation de dépenses.

L'adoption du règlement en titre est prévue lors de la session régulière du conseil de la municipalité du (lundi 1^{er} décembre 2014 qui aura lieu au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale nord à Montcerf-Lytton à compter de 19.30 heures.

Toute personne intéressée à consulter le projet de règlement peut le faire en se présentant au siège social de la municipalité situé au 18 rue Principale Nord à Montcerf-Lytton du lundi au vendredi de 9.00 à 12.00 et entre 13.00 et 17.00 heures.

Liliane Crytes,
Directrice, générale /Secrétaire, trésorière
Ce 13 novembre 2014

Je soussignée, Liliane Crytes, secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 13 novembre 2014 entre 9.00 et 17.00 heures.

Liliane Crytes

Date